



Projet d'Arrêté - Conseil du 07/09/2020

**Objet :** Convention concernant la sécurité lors des matches de football au Stade Roi Baudouin (saison 2020-2021).

Le Conseil communal,

Considérant que la Convention annuelle de sécurité concernant l'organisation de matches de football au Stade Roi Baudouin pour la saison 2019-2020 arrive à échéance ;

Considérant que les modifications apportées sont de minimales importance et concernent les points suivants :

- préambule : mise à jour des législations et de la durée de la convention ainsi que ajout d'un point concernant le respect des mesures à prendre en lien avec l'épidémie de Covid-19 ;
- chapitre 3 - obligations de l'URBSFA ès sécurité active : ajout d'un point d'action "tolérance zéro" pour les supporters utilisant des objets pyrotechniques ;

Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Echevins,

Arrête :

Article unique : La convention entre la Ville de Bruxelles, l'URBSFA, la Police, le SIAMU, l'UZ Bruxelles et la Croix rouge concernant l'organisation de matches de football au Stade Roi Baudouin pour la saison 2020-2021 est adoptée.

Annexes :